

Motion

Luxembourg, le 19 novembre 2015

Dépôt : Henri Kox

La Chambre des Député-e-s :

Vu,

- la lettre du 4 mars 2014 par laquelle les groupes parlementaires DP, LSAP et déi gréng avaient demandé l'organisation d'un débat d'orientation avec rapport en matière de refonte/réorientation de la politique de lutte contre le changement climatique ;
- la décision prise lors de la réunion jointe de la Commission de l'Economie et de la Commission de l'Environnement du 16 juin 2014 d'instituer une sous-commission chargée de la préparation du débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie ;
- le rapport de ladite sous-commission « Préparation du débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie » ;
- l'engagement des gouvernements successifs pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Vu encore,

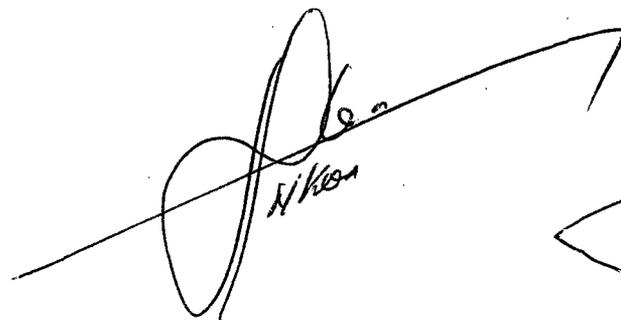
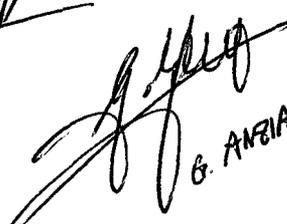
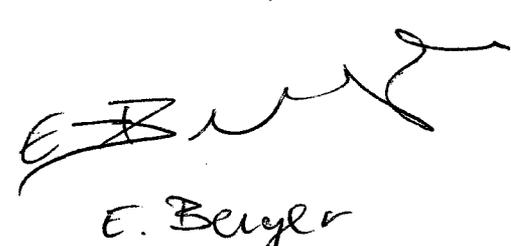
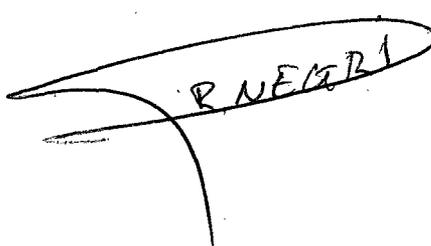
- les différentes mesures et projets du gouvernement afin de réduire la consommation énergétique et des ressources ;
- les différentes mesures et projets du gouvernement afin de réaliser la transition vers une mobilité plus durable ;
- les différentes mesures et projets du gouvernement afin de réaliser la transition vers l'approvisionnement énergétique plus durable ;
- les différentes mesures et projets du gouvernement afin d'inciter d'autres domaines politiques, comme notamment l'agriculture, à renforcer leurs actions dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ;

Considérant,

- que même si les émissions de gaz à effet de serre du Grand-duché évoluent depuis quelques années dans la bonne direction, les engagements politiques sont à maintenir, voire à renforcer dans tous les domaines susceptibles de participer aux engagements pour la protection du climat;

- que les résultats de différentes études économiques et financières en relation avec le rapport coûts-bénéfices des mesures pour la protection du climat sont largement en faveur d'une telle politique ;
- que la protection du climat peut créer des opportunités pour l'économie nationale et pour l'offre d'emploi au Grand-duché ;
- que la transition nécessaire vers une société et une économie dite 'low carbon' doit être accompagnée par une politique cohérente et adaptée ;
- que le Luxembourg possède les atouts nécessaires pour jouer un rôle modèle au niveau européen et ceci notamment lors du Sommet mondial sur le climat en décembre 2015 à Paris ;
- que conformément à son programme 2013-2017, le gouvernement entend faire du Luxembourg un pionnier en ce qui concerne les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans la Grande Région ainsi que créer un cadre politique, juridique et financier ambitieux afin de faire de l'économie luxembourgeoise progressivement une des économies les plus efficaces en matière d'énergie ;

fait sienne les conclusions et recommandations formulées par la Sous-commission dans son rapport et invite le gouvernement à orienter la politique et le cadre d'action en matière de climat et d'énergie en ce sens.

 N. Kien
 F. Hoesel
 Hahn Max
 G. ANBIA
 E. Beyle
 R. NEUBI